



La Randonnée Cérétane  
Affiliée à la FF Randonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire  
de l'Immatriculation Tourisme de la FF Randonnée : IM075100382

---

Céret le 18 septembre 2019

### **CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Chère adhérente, Cher adhérent,

Vous êtes convié.e à participer à l'Assemblée Générale Mixte consistant en la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra au Mas de Nogarède à CERET, le

**VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 à 17h30**  
(accueil à partir de 17h)

#### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à 17h30**

##### **ORDRE DU JOUR :**

Modification de l'article 12 des Statuts de l'Association (le C.A. propose de passer le quorum de 50% des adhérents à 33%).

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à 17h45**

##### **ORDRE DU JOUR :**

Rapport moral de l'exercice 2019/2020 et vote.  
Rapport d'activités de l'exercice 2018/2019.  
Rapport financier de l'exercice 2018/2019 et vote.  
Elections des membres du Conseil d'Administration.  
Activités 2019/2020 : randonnées, manifestations, séjours..  
Budget prévisionnel 2019/2020.  
Réponses aux questions des adhérents.

Les personnes qui souhaitent se présenter au Conseil d'Administration peuvent se faire connaître au secrétariat dès maintenant ou spontanément le jour de l'A.G.

Pour inscrire une question d'intérêt général à la rubrique « réponses aux questions des adhérents » contactez le secrétariat, par courriel ou téléphone, **avant le samedi 5 octobre 2019, dernier délai** (cf. Art.12 des statuts du club).

***IMPORTANT :*** Si vous ne pouvez pas être présent(e), à l'Assemblée Générale et afin que notre assemblée atteigne le quorum, vous pouvez vous faire représenter. Pour cela complétez le **pouvoir** au verso et remettez-le à l'adhérent de votre choix participant à l'A.G. ou faites nous le parvenir par courrier avant le samedi 6 octobre 2019.

*L'article 12 des statuts stipule que le nombre de pouvoirs est **limité à 3 par adhérent.***

Nous vous attendons nombreux à cette réunion qui se poursuivra autour d'un apéritif dinatoire. Pour que celui-ci puisse être préparé dans les meilleures conditions, merci de nous confirmer ou infirmer votre participation soit par courriel soit en appelant votre serviteur (06 23 33 98 32) avant le **mardi 8 octobre 2019.**

Bien cordialement.

LA Secrétaire de la RANDONNEE CERETANE  
Françoise Taradellas.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

**POUVOIR**

Je soussigné(e)

M. / Mme : .....

Demeurant à .....

Aux fins de me représenter aux Assemblées Générales de l'association La Randonnée Cérétane

**le VENDREDI 11 OCTOBRE 2019**  
**à 17h30**  
**à la salle de Nogarède à Céret.**

Donne pouvoir à M. / Mme :

.....

pour prendre en mon nom toutes décisions et participer à tous travaux et tous scrutins prévus à l'ordre du jour.

Fait à .....Le .....

Signature

**Pouvoir à remettre à la personne qui participe à l'A.G. à qui vous donnez pouvoir.**

*Si vous ne savez pas à qui déléguer, vous pouvez envoyer votre pouvoir, dûment émargé, au secrétariat - La Randonnée Cérétane BP 308 66403 Céret Cedex - qui le remettra à un mandataire lors de l'Assemblée Générale.*